

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

Article I: organisation

La société anonyme CAVES BERNARD-MASSARD, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 4057, inscrite à la TVA sous le numéro LU 10407130, représentée par son Conseil d'administration, établie et ayant son siège social à 8, rue du Pont, L-6773 Grevenmacher, en collaboration avec son distributeur exclusif en Belgique, VA.S.Co siégeant à Industrielaan 16-20, B-1740 Ternat, nommée ci-après l'organisateur, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat.

À cette occasion, les Caves Bernard-Massard invitent des artistes de tout horizon (peintres, illustrateurs, photographes, sculpteurs, dessinateurs, graffeurs...) à envoyer leur(s) création(s) via le site <http://goldentalents.lu> pour tenter de voir leur(s) œuvre(s) éditée(s) sur les bouteilles de la cuvée Signature Edition, commercialisée pour la fin de l'année 2018.

Les inscriptions au concours seront possibles du 05 avril 2018 au 18 mai 2018, 23h59.

Trois artistes seront sélectionnés : deux œuvres seront choisies par un jury, tandis qu'une troisième sera sélectionnée par le jury et le public, dont les votes « à coups » de « likes » sur les œuvres seront comptabilisés à hauteur de 60%. Par déduction, les votes du jury seront donc comptabilisés à hauteur de 40%.

Les trois œuvres sélectionnées seront ensuite déclinées sur les sleeves des bouteilles Bernard-Massard de la cuvée Signature Edition commercialisée en fin d'année 2018, ainsi que dans le cadre d'une campagne promotionnelle, sans limite de durée (publicités, affichage, réseaux sociaux, spot TV, spot cinéma...).

Article II: conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite, sans obligation d'achat et ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires et des représentants des sociétés Bernard-Massard, VA.S.Co, de l'agence binsfeld, Gracious, ainsi que des membres de leurs familles.

Chaque artiste, a la possibilité de concevoir une ou plusieurs créations originales de son choix. La ou les œuvres proposées ne doivent pas contenir de marques tierces ou de références à

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

des marques tierces. Elles doivent être des œuvres originales du participant et ne doivent pas porter atteinte aux droits de tierces personnes, ni contenir de contenus inappropriés ou interdits.

Toute participation pour le compte d'autres personnes et/ou toute participation incomplète et/ou envoyée après la date limite (cf. article I), sera considérée comme nulle. Une pièce d'identité et/ou un justificatif d'adresse peuvent être demandés de la part de l'organisateur du jeu.

Article III: déroulement du jeu

Pour participer au concours, les artistes sont invités à se rendre sur le site Internet <http://goldentalents.lu>, à remplir un formulaire et à poster leur(s) œuvre(s) en format numérique selon le gabarit et les informations techniques demandés sur le site Internet. En cas de non-respect des contraintes techniques ou du gabarit demandé, l'organisateur se réserve le droit de retirer une candidature.

Ci-dessous, les informations demandées au sein du formulaire :

- Prénom (*)
- Nom (*)
- Adresse e-mail (*)
- Adresse (*)
- Date de naissance (*)
- Code postal (*)
- Ville (*)
- Pays de résidence (*)
- « J'accepte le règlement. » (*)

Les champs du formulaire avec un astérisque sont obligatoires.

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

Après avoir correctement rempli tout le formulaire, et une fois que l'œuvre a été validée par l'organisateur, un e-mail sera envoyé au participant à l'adresse saisie. Cet e-mail confirmera la participation de l'artiste au concours Bernard-Massard.

Article IV: propriété intellectuelle

En proposant une (ou plusieurs) création destinée à être produite à plusieurs milliers d'exemplaires, distribuée sur le marché luxembourgeois et à l'export, et publiée sur le site <http://goldentalents.lu>, et sur les réseaux sociaux, le participant déclare qu'à sa connaissance, la ou les créations ne sont ni une copie, ni une adaptation d'une œuvre existante, quel que soit leur support.

En particulier, le participant déclare que sa ou ses création(s) n'enfreigne(nt) aucun droit de tiers, c'est-à-dire qu'elle(s) ne contien(nen)t aucun élément qui :

- Viole un quelconque droit de propriété intellectuelle (y compris, mais non exclusivement, un droit de marque, un droit de dessin ou modèle, un droit de propriété industrielle, un droit artistique ou littéraire, un droit d'artiste ou d'interprète) ou tout autre droit de propriété.
- Viole un quelconque droit personnel (notamment, mais non exclusivement, un droit au nom, un droit à l'image et un droit à la protection de la vie privée).
- Constitue un acte de concurrence déloyale ou illicite.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou de supprimer toute création faisant partie de l'une des catégories ci-dessus. Si, malgré la garantie ci-dessus fournie par le participant, la publication de la création sur le site <http://goldentalents.lu>, faisait apparaître une violation d'un droit ou d'un abus, la partie lésée serait en droit d'informer l'organisateur de cette violation ou de cet abus, et de demander la suppression du contenu.

Le participant garantit qu'il possède et contrôle tous les droits pouvant être liés à la ou les créations, de manière à ce que l'organisateur obtienne l'intégralité du droit d'utilisation et de jouissance.

En particulier, le participant déclare que les droits sur la ou les créations n'ont fait l'objet d'aucune cession, totale ou partielle, ni d'aucune concession de licence, qu'ils ne sont grevés

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

d'aucun(e) privilège ou servitude, et qu'ils ne font actuellement l'objet d'aucun(e) litige ou menace de litige.

Par conséquent, les participants indemniseront l'organisateur en cas d'action, de réclamation ou d'autre procédure, engagée ou émise à l'encontre de l'organisateur par une quelconque personne physique ou morale, à la suite de ou, de quelque manière que ce soit, en lien avec l'utilisation par l'organisateur de créations créées et soumises par les participants. Cette garantie s'applique à l'ensemble des dommages, intérêts, dépenses, frais de règlement ou honoraires, qui seraient payés ou supportés par l'organisateur.

Autorisation d'utilisation concernant les créations.

En soumettant sa candidature à l'organisateur, afin que celle-ci soit publiée sur le site <http://goldentalents.lu>, le participant autorise expressément l'organisateur à reproduire et afficher publiquement sa création sur son site Web, sur les réseaux sociaux, ainsi que dans le cadre d'une campagne promotionnelle sans limite de durée (publicités, affichage, réseaux sociaux, spot TV, spot cinéma...).

En outre, le participant autorise l'organisateur à produire sa création (par le biais d'un sleeve apposé sur la bouteille de la cuvée Signature Edition ainsi que d'un muselet sur les cuvées Bernard-Massard) à plusieurs milliers d'exemplaires et à la distribuer au Luxembourg et à l'export.

Il autorise également l'organisateur à utiliser sa création, afin d'illustrer le concours, notamment, mais non exclusivement, par le biais d'une communication par voie de presse et par d'autres médias, sur n'importe quel support, pendant toute la durée du concours et pour une durée illimitée, sans dédommagement d'aucune sorte pour le participant.

Article V: dotations

Le présent concours prévoit un gain pour chacun des trois lauréats.

Chacun des trois gagnants verra son œuvre diffusée à plusieurs milliers d'exemplaires lors de la commercialisation de l'édition limitée sleevee de la cuvée Signature Edition et remportera un gain dénommé « chèque en or ». Le montant de ce gain étant basé sur une royalties de 1,00 euro par bouteille de son œuvre vendue. Le montant maximum de la rémunération étant plafonné à hauteur de 2.500,00 euros maximum par artiste.

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

Article VI: désignation des gagnants

Le jury prendra en compte toutes les inscriptions complètes et correctes des personnes majeures.

Deux œuvres seront sélectionnées par un jury, la troisième sera choisie par le public qui votera pour son œuvre préférée, « à coups » de « likes », sur le site <http://goldentalents.lu> à hauteur de 60%. Les 40% des votes restants seront attribués par le jury.

Le voting est basé sur le système de « likes » de Facebook, chaque bouteille disposant de son propre identifiant Facebook. La mention « votes comptabilisés » visible sur le site sous chaque œuvre permettant d'éviter la fraude fera foi. Aucun prix ne sera accordé aux votants.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de disqualifier tout participant suspecté de triche ou de paiement d'une tierce personne en contrepartie de « likes » supplémentaires.

Lors de la désignation des gagnants, Bernard-Massard se réserve un droit de regard quant aux œuvres lauréates du concours. En cas de désaccord entre le jury et Bernard-Massard ou entre le choix du public et Bernard-Massard, c'est à Bernard-Massard que revient la décision finale.

Les gagnants seront personnellement informés de leur victoire par e-mail, donnée saisie par le participant dans le formulaire d'inscription.

En cas de non-réponse du gagnant, endéans sept jours après avoir été informé de sa victoire, celle-ci sera attribuée à un autre artiste, choisi par le jury ou dont l'œuvre comptabilisera le deuxième meilleur score de votes comptabilisés sur <http://goldentalents.lu> et suivant décision finale de Bernard-Massard.

Le montant de la royalties obtenue sera versé sur le compte bancaire nominatif des trois artistes ayant remporté le concours.

Article VII: exclusion de responsabilité des organisateurs

Si par la suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'organisateur en tant que société organisatrice ne pourra aucunement être tenue responsable.

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable si l'adresse e-mail des participants, saisie dans le formulaire d'inscription, n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boîte de réception est pleine et empêche la réception d'e-mails.

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via la page <http://goldentalents.lu>.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y jouer, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/au: (1) l'encombrement du réseau; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique; (3) toute intervention malveillante; (4) la liaison téléphonique; (5) matériel ou logiciel; (6) tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel; (7) un cas de force majeure; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier, prolonger, écourter, annuler ou interrompre à tout moment et sans préavis le concours.

Article VIII: acceptation

L'acceptation des conditions générales ainsi que les réponses aux questions posées dans le formulaire sont obligatoires pour participer au concours.

Le participant accepte sans condition toutes les décisions prises par l'organisateur relatives à ce concours. La décision de l'organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable

Règlement du jeu-concours Bernard-Massard – Golden Talents



BERNARD ~ MASSARD

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

et définitive. L'organisateur a le droit de contrôler à tout moment l'application correcte du présent règlement.

Les participants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leur (pré)nom et de leur œuvre pour la publicité et les communiqués de presse et/ou des e-mailings en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés

Article IX: données personnelles

L'adresse e-mail du gagnant est collectée dans un but de contrôle. Toutes les adresses email des participants seront supprimées au plus tard un mois après l'expiration du concours. Conformément à la loi du 2 août 2002 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu-concours: Bernard-Massard, 8, rue du Pont L-6773 à Grevenmacher.

Article X: divers

Le présent règlement est soumis à la loi Luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable quinze jours après la clôture de ce concours.

Des questions ou des réclamations au titre du présent règlement ou du présent concours, peuvent être envoyées par e-mail à (concours@goldentalents.lu). Il ne sera échangé aucune communication concernant ce concours.

Le règlement pourra être obtenu gratuitement auprès de l'organisateur, sur simple demande écrite.

Le règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice Tapella & Nilles, 14-16, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette, et peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu .